

ARRÊTÉ n°90-2024-06-16- 00001

**Fixant la liste des candidats et de leurs remplaçants
pour le 1^{er} tour de l'élection des députés à l'Assemblée nationale des 30 juin et
7 juillet 2024 dans la 1^{ère} circonscription du département du Territoire de Belfort**

Le préfet du territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le codé électoral notamment l'article R.101 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 15 février 2022 nommant Monsieur Raphaël SODINI préfet du Territoire de Belfort ;

Vu le décret du 9 juin 2024 portant dissolution de l'assemblée nationale ;

Vu le décret n°2024-527 du 09 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu l'arrêté préfectoral n°90-2022-03-07-00001 du 07 mars 2022 portant délégation de signature à Monsieur Renaud NURY, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU les déclarations des candidatures enregistrées en préfecture du 12 au 16 juin 2024 ;

VU l'ordre résultant du tirage au sort effectué le 16 juin 2024 pour l'attribution des panneaux d'affichages ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture :

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les candidats qui auront reçu un récépissé définitif attestant de l'enregistrement de leur candidature conformément à l'article L.161 du code électoral sont au nombre de 7 pour la 1ère circonscription .

Article 2 :

La liste des candidats est fixée comme suit :

| | Candidats | Remplaçants | N°d'ordre panneaux d'affichage |
|---------------------------------|----------------------------|-------------------------|--------------------------------------|
| 1ère Circonscription | Christiane PETITOT | Yves FONTANIVE | 1 |
| | Carine MANCK | Yvan LAJEANNE | 2 |
| | Ian BOUCARD | Damien MESLOT | 3 |
| | Magguy GROSDIDIER | Philippe SUBIGER | 4 |
| | Marie-Eve BELORGEY | Sylvain RONZANI | 5 |
| | Marion KEMPS-HOUVER | Hjalmar KEMPS | 6 |
| | Séverine MERLINI | Joël BONN | 7 |

Article 3 :

Le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs des services de l'État du Territoire de Belfort et diffusé aux maires de la 1ère circonscription du département pour affichage.

Fait à Belfort, le 16/06/2024

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, secrétaire général,



Renaud NURY